



CIRCULAIRE 047-23

Le 29 mars, 2023

LIEN ENTRE LE DÉPLOIEMENT DU PROJET DU MODÈLE FONDÉ SUR LES MARGES BRUTES DES CLIENTS, PAR LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS, ET L'INTÉRÊT EN COURS

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») prévoit de mettre en œuvre le modèle fondé sur les marges brutes des clients (MBC) le 3 avril 2023. Le but de cette circulaire est de souligner que le déploiement, par la CDCC, du MBC pourrait impacter les quantités d'intérêt en cours des contrats à terme et les options sur contrats à terme négociés sur la Bourse de Montréal inc. (la Bourse). MBC permettra le rapport de positions avec plus de précision et d'une façon plus opportun, en conséquence, ce changement impactera les déclarations d'intérêt en cours dès le soir du 3 avril 2023.

Pour de plus amples informations concernant le projet MBC, veuillez consulter l'[Avis opérationnel 2023-M24](#) et l'[Avis Aux Membres 2022-029](#).

Robert Tasca
Directeur général, Produits dérivés et services connexes
Bourse de Montréal